

Lettre aux porteurs de parts du FCP « DNCA SRI EURO QUALITY »

Paris, le 13/11/2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts (« RC » FR0010021733/ « RD » FR0010033142 / « IC » FR0010948463 / « ID » FR0010948471 / « NC » FR0013514882 / « ND » FR0013514890 / « S » FR001400M9B8) du fonds commun de placement de droit français DNCA SRI EURO QUALITY (ci-après le « FCP »), géré par la société de gestion DNCA FINANCE et nous vous remercions de votre fidélité.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion a décidé de procéder à l'aménagement des frais du FCP en :

- introduisant une commission de surperformance qui sera appliquée à l'ensemble des parts du FCP (à l'exception de la part S) dans le cas où le FCP atteindrait ou dépasserait son objectif de gestion ; et
- supprimant les commissions de mouvement facturés

Par ailleurs, la société de gestion profitera pour ajuster la stratégie d'investissement en introduisant la possibilité au FCP d'investir dans des actions libellées en devises hors Euro émises par des sociétés ayant leur siège social ou étant immatriculées dans un Etat-Membre de l'OCDE.

Ces modifications n'ont pas d'impact sur les méthodes de sélection d'instruments financiers mises en œuvre et n'entraînent pas de modification du niveau de l'échelle de risque ni du profil de rendement/risque du FCP.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération entrera en vigueur le 18 décembre 2024.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 17/12/2024. Au-delà de cette date, le FCP ne facturant pas de commission de rachat, cette possibilité vous sera toujours offerte.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil de rendement/risque : NON

Augmentation du profil de rendement/risque : NON

Augmentation des frais : OUI

Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non Significatif¹

¹Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Il n'y aura pas d'impacts fiscaux au regard de la présente opération.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Régime juridique et politique d'investissement		
	Avant	Après
Objectif de gestion	<p>Le FCP, un fonds ISR, a pour objectif d'obtenir, sur sa durée minimale de placement recommandée de cinq (5) ans, une performance supérieure à celle des marchés actions de la zone Euro.</p> <p>La gestion est discrétionnaire et les sociétés sont sélectionnées pour la qualité de leurs fondamentaux économiques et pour la qualité de leur responsabilité d'entreprise à travers l'intégration systématique dans l'analyse des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG) selon une démarche ISR.</p>	<p>Le FCP, un fonds ISR, a pour objectif d'obtenir, sur sa durée minimale de placement recommandée de cinq (5) ans, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence est l'indice MSCI EMU (dividendes net réinvestis).</p> <p>La gestion est discrétionnaire et les sociétés sont sélectionnées pour la qualité de leurs fondamentaux économiques et pour la qualité de leur responsabilité d'entreprise à travers l'intégration systématique dans l'analyse des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG) selon une démarche ISR.</p>

Modification du profil de rendement/risque		
	Avant	Après
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	<p>Liste avec les fourchettes d'investissement :</p> <p>Actions libellées en devises hors Euro émises par des sociétés</p>	<p>Liste avec les fourchettes d'investissement :</p> <p>Actions libellées en devises hors Euro émises par des</p>

	ayant leur siège social ou étant immatriculées dans un Etat-Membre de l'OCDE : Néant	sociétés ayant leur siège social ou étant immatriculées dans un Etat-Membre de l'OCDE : 10% maximum de son actif net
--	--	--

FRAIS			
	Avant	Après	
Commission de mouvement	<p>Prélèvement sur chaque transaction selon le barème suivant :</p> <p>Actions Taux de la commission TTC : 1 ‰ montant brut Plafond de la commission TTC : 3000 EUR</p> <p>Obligations convertibles Taux de la commission TTC : 1 ‰ montant brut Plafond de la commission TTC : 3000 EUR</p> <p>Obligations gouvernement euro Taux de la commission TTC : 0,05 ‰ montant brut (coupon couru exclu) Plafond de la commission TTC : 2 500 EUR</p> <p>Autres obligations et Bons de souscription, Obligations et Fonds communs de créances Taux de la commission TTC : 0,1 ‰ montant brut (coupon couru exclu) Plafond de la commission TTC : 2 500 EUR</p> <p>BTAN Taux de la commission TTC : 0,025 ‰ nominal négocié pondéré Plafond de la commission TTC : 2 500 EUR</p> <p>BTF, TCN Taux de la commission TTC : 0,1 ‰ nominal négocié pondéré Plafond de la commission TTC : 2 500 EUR</p> <p>Swap de taux, Swap de taux étrangers</p>	Néant	

	<p>Taux de la commission TTC : 1 centime taux Plafond de la commission TTC :Néant</p> <p><u>Asset Swap <3 ans</u> Taux de la commission TTC : 1 centime taux Plafond de la commission TTC :Néant</p> <p><u>Asset Swap >3 ans</u> Taux de la commission TTC : 2 centime taux Plafond de la commission TTC :Néant</p> <p><u>Change comptant</u> Taux de la commission TTC :Néant Plafond de la commission TTC :Néant</p> <p><u>Change à terme / Swap Cambiste /Mise et Prise en Pension</u> Taux de la commission TTC :1 centime taux Plafond de la commission TTC :Néant</p> <p><u>Prêt et Emprunt de titres Taux ou action</u> Taux de la commission TTC : néant Plafond de la commission TTC : Néant</p> <p><u>Futures</u> Taux de la commission TTC : 1 EUR par lot Plafond de la commission TTC : Néant</p> <p><u>Options sur Futures</u> Taux de la commission TTC : 0,3 EUR par lot Plafond de la commission TTC :Néant</p> <p><u>Options sur actions et indices</u> Taux de la commission TTC : 0,1% de la prime Plafond de la commission TTC :Néant</p>		
Commission de surperformance	Néant	<u>Part RC, RD, IC, ID, NC et ND :</u> Taux (sur l'actif net du FCP) :	



		20% de la performance positive nette de frais au-delà l'indice MSCI EMU calculé dividendes réinvestis	
--	--	---	--

Eléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Si cette opération ne vous convient pas, nous vous rappelons que vous disposez de la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts du FCP DNCA SRI EURO QUALITY à tout moment et jusqu'à l'issue de l'opération, sous réserve de la période de sortie sans frais.

Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel ou de votre distributeur.

Les porteurs du FCP DNCA SRI EURO QUALITY sont invités à lire attentivement la documentation du fonds (prospectus, DIC PRIIPS, rapports périodiques) mis gratuitement à leur disposition au siège social de la société de gestion (DNCA Finance 19, Place Vendôme 75001 Paris) et disponibles sur le site internet de la société de gestion www.dnca-investments.com.

Le prospectus et les feuilles d'information de base pour la Suisse, le règlement ainsi que les rapports annuel et semi-annuel du FCP peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant du FCP en Suisse.

Le représentant et service de paiement en Suisse : **REYL & Cie SA**, 4 rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Nous vous remercions pour votre fidélité et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

DNCA FINANCE